

COMPTE RENDU SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix huit, le trente novembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 novembre 2018

Nombre de conseillers	10
En exercice	10
Présents	10
Votants	10

Présents : Messieurs Léon-Bernard CLAESEN, Aimé MEDALE, Bernard THIRIONET, Maurice ALIBERT, Michel SERRES, Didier ANDRAL, Mesdames Monique CATEL, Sylvie CONSTANT, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA.

Absents ou Excusés : Néant

Madame Sylvie CONSTANT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Il est 18h30 le Maire constate que le quorum est atteint.

La réunion peut alors valablement commencer.

Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2018 : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1) Objet : Redevance assainissement 2019 : revalorisation

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que tous les ans la redevance assainissement peut être augmentée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le montant actuel de la redevance assainissement :

- * abonnement : 65.17€
- * m3 : 0.807 €

Cette redevance est perçue par la SAUR et est reversée à la collectivité.

Au vu de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter cette année la redevance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de ne pas augmenter la redevance assainissement pour l'année 2019, soit

- * **abonnement : 65.17 €**
- * **m3 : 0.807 €**

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

2) Validation du Rapport annuel Service de l'eau potable - Syndicat de Payrac - Exercice 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Service d'eau potable du SIAEP - Syndicat de Payrac - concernant l'année 2017.

Proposition est faite de valider ce rapport d'activités annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide ce rapport.
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

3) Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnité Madame CORNIOT Chrystel

Le conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissement publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement publics locaux,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à Madame CORNIOT Chrystel, Receveur municipal pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame CORNIOT Chrystel, Receveur Municipal

- de lui accorder également l'indemnité de 100% pour la confection des documents budgétaires

-autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

4) Adhésion à l'association initiatives emplois.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association « Initiatives emplois » installée à Gourdon et à Souillac :

L'association est née en 1993 de la volonté d'élus locaux de répondre à des besoins non pourvus sur le territoire en matière d'insertion économique et sociale.

Sa spécificité est d'utiliser la mise à disposition des salariés en parcours auprès des entreprises du secteur marchand, des collectivités, des associations et des particuliers.

« Initiative emploi » permet une prise en charge administrative totale (*pas de contrat direct, ni bulletins de paye*), elle recrute localement et garantit une qualité et une continuité de service dans le suivi des missions.

En fonction des besoins, l'association met à disposition du personnel pour une durée souhaitée et sans aucune formalité administrative. (*agent d'entretien, de nettoyage de bureaux, de salles communales,...*). Le tarif horaire est de 19€50 tout compris pour 2018, il est révisable tous les ans.

Afin de pouvoir faire appel au service de cette association pour des missions d'entretien des locaux communaux, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association et de régler la cotisation annuelle de 30 € demandée aux collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de valider cette adhésion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Valide l'adhésion à l'association « Initiatives Emplois » pour un montant annuel de 30 € annuel.
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

5) : Approbation du projet d'aménagement de locaux scolaires réaffectés à une autre destination (ancienne école)

Monsieur le Maire rappelle que l'école de Saint-Projet a été fermée par arrêté en septembre 2017 et que les locaux sont restés vacants dans leur état d'origine.

Au vu de la demande de certains prestataires (*réflexologue plantaire, esthéticienne, naturopathe*) qui souhaiteraient s'installer sur la commune de Saint-Projet et disposer d'un local à louer pour y exercer leur activité, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement des anciens locaux scolaires par la transformation des deux salles de classe en quatre box ou bureaux.

Monsieur le Maire explique que des travaux sont nécessaires pour réhabiliter le bâtiment afin de pouvoir louer les locaux et présente tous les devis établis par différents fournisseurs.

Après présentation du projet, il est demandé au Conseil Municipal son avis quant à l'aménagement des anciens locaux scolaires et à la sélection des entreprises retenues.

Aux termes des débats,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le projet d'aménagement des anciens locaux scolaires afin de les réaffecter à une autre destination.
- Retient les devis des entreprises qui sont détaillés ci-dessous :

Cloisonnements : Sarl Dominique VIGIE : 6 441.25€ HT

Réfection des murs : Eric LAVAL pour un montant de 7 000.00€ HT

Electricité : Seb ELEC pour un montant de 7 091.05€ HT

Menuiserie : Sarl VARIANE BOIS pour un montant de 1 129.78€ HT

Sanitaire : SERRES Yannick pour un montant de 2 968.43€ HT

- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles

6) Demande de subvention DETR 2019 pour le projet d'aménagement de locaux scolaires réaffectés à une autre destination (ancienne école)

Après présentation des travaux d'aménagement des locaux scolaires réaffectés à une autre destination dont le coût prévisionnel s'élève à 24 630.51 HT, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement suivant pour cette opération :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Cloisons	6 441.25 €	DETR - 50%	12 315.25 €
Peinture	7 000.00 €	Autofinancement	12 315.26 €
Menuiseries	1 129.78 €		
Electricité	7 091.05 €		
Sanitaire	2 968.43 €		
TOTAL HT	24 630.51 €	TOTAL HT	24 630.51 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches et signatures utiles

7) Mode et tarif de location des locaux scolaires réaffectés à une autre destination (ancienne école)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de fixer un mode et un tarif pour les locaux de l'ancienne école qui vont être loués à différents prestataires.

Le mode de location serait un bail de 3 ans renouvelable.

Le montant du loyer mensuel proposé sans les charges (eau, électricité) serait de 170€00 TTC par box de 17m2 environ et 200€00 par box de 20m2 environ.

Un dépôt de garantie du montant du loyer serait demandé aux locataires.

Une attestation d'assurance sera exigée pour les locaux en fonction de l'activité exercée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide le mode de location et les tarifs présentés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

8) Projet d'agrandissement du cimetière communal de Saint-Projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 4 novembre 2010 par laquelle la commune avait acquis 2 parcelles (B1788 et B1790) attenantes au cimetière de Saint-Projet afin de pouvoir l'agrandir.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'agrandissement du cimetière de Saint-Projet afin d'être en conformité avec la législation funéraire sachant que la réglementation prévoit 5 fois plus d'emplacements que de décès annuels.

Après synthèse des 5 dernières années, il s'avère qu'il est nécessaire d'avoir 30 places de disponible, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De plus, il est fait obligation d'être en mesure de mettre en place un jardin du souvenir et un colombarium.

Monsieur le Maire présente les travaux envisagés qui se détaillent en trois lots principaux :

- Lot 1 : Aménagement du Parking et des allées
- Lot 2 : Construction d'un mur d'enceinte et portail
- Lot 3 : Aménagement d'un jardin du souvenir et colombarium

Après présentation du projet, il est demandé au Conseil Municipal son avis quant à l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- valide le projet d'agrandissement du cimetière de Saint-Projet
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles

9) SDAIL : convention d'intervention (assistance administrative) pour l'extension du cimetière de Saint-Projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 2 mars 2018 par laquelle la commune avait adhéré au SDAIL afin de pouvoir faire appel à ses services pour les projets communaux.

Dans le cadre du programme d'agrandissement du cimetière de Saint-Projet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire au vu de la nouvelle réglementation des marchés publics de demander une assistance administrative au SDAIL afin de mener à bien cette opération.

Une convention d'intervention est proposée afin de définir les obligations de chacun et valider le coût global de cette prestation qui serait de 365€ HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la demande d'assistance administrative du SDAIL pour un montant de 365€ HT pour l'agrandissement du cimetière de Saint-Projet
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- Autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

La convention sera annexée à la délibération

10) Agrandissement du cimetière de Saint-Projet : demande de subvention au titre de la DETR 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 novembre 2010 par laquelle la commune avait acquis 2 parcelles (B1788 et B1790) attenantes au cimetière de Saint-Projet afin de pouvoir l'agrandir.

Le montant des travaux envisagés pour l'agrandissement du cimetière de Saint-Projet et la création d'un espace cinéraire (*colombarium et jardin du souvenir*) serait de 76 558.84 HT soit 91 500.00€ TTC

Ces derniers seraient éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019.

A savoir que :

- la DETR finance à hauteur de 25 % du montant total HT
- un emprunt à hauteur de 75 % du montant total HT

Une assistance administrative pour mener à bien le projet a été demandée au SDAIL qui a établi une estimation prévisionnelle de l'ensemble des travaux (*document annexé à la présente délibération*).

Le plan de financement serait défini comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETES	Montant HT
Lot 1 : Aménagement du parking et des allées	29 675.00€	DETR - 25%	19 139.71 €
Lot 2 : Murs d'enceinte et portail	31 955.00€	Emprunt	57 419.13€
Lot 3 : Jardin du souvenir	7 100.00€		
Assistance administrative du SDAIL	365.00€		
Acquisition des terrains	7463.84€		
TOTAL HT	76 558.84€	TOTAL HT	76 558.84€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Adopte le plan de financement ainsi établi
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches et signatures utiles

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que malgré le rappel dans la dernière lettre municipale la fréquentation de notre bibliothèque n'a pas évolué. De ce fait, le bibliobus de la Bibliothèque départementale ne nous desservira plus. Néanmoins il reste des livres appartenant à la bibliothèque communale qui pourront être empruntés. Il est dommage que ce service à la population disparaisse, mais il faut être conscient que nous ne pouvons le maintenir avec une fréquentation proche de zéro. A terme nous pourrions installer dans le village une boîte à livres. La salle sera remise à la location pour d'éventuelles petites réunions et gérée par Mme Monique CATEL.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une réunion de circonscription à laquelle il a participé le 22 novembre 2018 en présence du Sous-Préfet et au cours de laquelle un responsable de l'agence régionale de santé (ARS) a exposé à l'assemblée les méfaits d'une plante appelée « AMBROISIE ». L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux. Les pollens d'ambroisie sont très allergisants. L'agence régionale de santé souhaite que chaque commune désigne un référent « ambroisie » qui peut être un élu, un agent territorial ou un bénévole. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans un premier temps par le biais de la lettre municipale il va faire appel à candidature auprès des administrés.

Monsieur Bernard THIRIONET fait part au conseil municipal de la dégradation des joints extérieurs de l'église d'Auzac. Il souhaiterait que nous fassions établir un devis pour une restauration de ces joints afin d'en évaluer le coût. Monsieur le Maire suggère que nous pourrions passer par un système de souscription pour financer ces éventuels travaux, mais que dans un premier temps nous puissions faire appel au CAUE pour une expertise et du conseil.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la réforme électorale il faut désigner un conseiller municipal qui sera délégué de la « commission élection ». Monsieur Didier ANDRAL est désigné à l'unanimité. Le reste de la commission se compose de Monsieur Guy ROSSIGNOL désigné par le Tribunal et Georges DEGAT désigné par la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 20H00